

Initiatives ministérielles

Dans bien des cas, ceux-ci ne se préoccupent pas de leurs peuples, mais plutôt de leur bien-être personnel. Ils assurent leur prospérité pendant que les autres membres de la communauté souffrent.

• (1300)

Voilà pourquoi les peuples autochtones de la Colombie-Britannique ont voté contre l'Accord de Charlottetown. Voilà pourquoi ils ne veulent pas de l'autonomie gouvernementale. En dépit de toutes les belles déclarations faites par Ovide Mercredi, le ministre des Affaires indiennes, le ministre des affaires autochtones de la Colombie-Britannique et d'autres, ces personnes ne veulent pas de l'autonomie gouvernementale et celle-ci ne doit pas leur être imposée. Le gouvernement du Canada doit respecter les droits individuels et le principe de l'égalité des personnes, et non pas les bafouer ni les supprimer.

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme l'orateur qui m'a précédé semblait préoccupé au sujet du terme «ignorant», je n'emploierai donc pas ce terme. J'emploierai plutôt «malentendus et désinformation».

Les membres du troisième parti ont présenté quelques arguments qui me semblent découler d'une mauvaise interprétation du rôle de la commission. On a demandé si la commission devait s'assurer que les parties étaient prêtes à négocier et l'on n'a pas compris que c'était un de ses rôles.

Je vais vous résumer rapidement l'énoncé du mandat de la commission: déterminer dans quelle mesure les premières nations, le Canada et la Colombie-Britannique sont disposés à négocier. On dit clairement qu'une des fonctions de la commission est de favoriser la célérité dans la tenue des négociations, justement afin de prévenir les tactiques dilatoires.

Les membres du troisième parti ont également affirmé que tout se faisait dans le secret et que rien ne se faisait ouvertement. Or, un des rôles de la commission est de préparer et de tenir un registre public sur l'état des négociations.

J'ai une autre observation à formuler en ce qui concerne leurs nombreux commentaires sur la nécessité d'être canadiens ensemble au lieu d'être séparés par la race. Ils refusent clairement de reconnaître le patrimoine culturel des groupes minoritaires.

Une des choses qui m'a frappée en tant que médecin lors de notre discussion sur la santé des autochtones, c'est que les autochtones ont beaucoup de problèmes de santé parce que leur culture a longtemps été négligée, parce que l'absence de la spiritualité qui fait partie inhérente de leur culture et le manque subséquent d'amour-propre et d'espoir ont entraîné un grand nombre de suicides et de cas de mauvais traitements au sein des collectivités autochtones. Tous ces problèmes ont été clairement attribués à une perte d'identité culturelle. Ces choses sont importantes pour un peuple. Ce n'est pas parce qu'on permet à des gens de jouir de leur patrimoine culturel qu'on accentue leurs différences. Le patrimoine culturel fait partie de l'identité des gens, c'est ce qui fait d'eux ce qu'ils sont.

Je suis très préoccupée par ce genre d'affirmations. Elles traduisent une mauvaise compréhension de la dignité et des droits fondamentaux de la personne.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, la députée a parfaitement raison quand elle dit que la Commission des traités de la Colombie-Britannique a pour mission d'évaluer dans quelle mesure les parties sont disposées à négocier.

Dans le cas d'un groupe autochtone de ma circonscription, le gouvernement est en train de conclure des accords en vue de négocier avec des chefs héréditaires, pas avec des représentants élus. Des membres de cette collectivité défilent à mon bureau. Ils nous demandent qui ces chefs représentent et pourquoi le gouvernement fait affaire avec eux. Ils veulent savoir pourquoi le gouvernement signe des accords avec eux et pourquoi il va négocier avec eux. On a fait fi complètement de leurs droits dans toute cette affaire.

Les collectivités autochtones du Canada sont effectivement aux prises avec de graves problèmes. Ce phénomène n'est pas tant le fruit de l'acculturation que le reflet de l'état dans lequel se trouve l'industrie de l'aide sociale que l'on a bâtie à l'intention de nos peuples autochtones. C'est un symptôme qui s'observe dans n'importe quelle collectivité, autochtone ou non, dont les membres sont traités comme des pupilles de l'État condamnés à dépendre à tout jamais du gouvernement du Canada. C'est exactement le genre de problème que l'on peut s'attendre à trouver dans de telles collectivités.

La députée pourrait peut-être prévoir dans son emploi du temps très chargé une petite visite dans ma circonscription. Je me ferai un plaisir de lui faire visiter quelques collectivités autochtones et de lui présenter certaines des personnes qui ont de très graves inquiétudes au sujet de la direction que les gouvernements fédéral et provincial sont en train de prendre. Je parle ici d'autochtones que la voie sur laquelle s'engage le gouvernement inquiète vivement. Ils savent que cela leur sera néfaste. Ils savent que le gouvernement trouve très facile de s'occuper de choses à caractère collectif, mais qu'il en va tout autrement des droits individuels et des responsabilités individuelles.

• (1305)

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part au débat sur le projet de loi C-107.

Le plus souvent, à la Chambre, nous devons nous occuper de problèmes immédiats. Nous recevons des instances de nos électeurs au sujet de problèmes concrets, et ils veulent des solutions tout de suite. C'est l'une des rares occasions que nous avons à la Chambre d'adopter ce projet de loi et de faire quelque chose pour que, à long terme, les Canadiens et surtout les jeunes autochtones canadiens soient en meilleure santé.

Il est également très approprié que la députée de Vancouver Quadra se trouve ici en ce moment, car nous étions toutes deux à la conférence de Beijing. Nous y avons adopté un programme d'action qui tient compte de l'importance de la participation des collectivités autochtones aux décisions, reconnaît expressément leurs connaissances sur la gestion de l'environnement, prend acte de leur droit à l'éducation, vise à leur assurer un accès égal aux soins de santé et à faire place à leur médecine traditionnelle.